

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 10 août 2026, à 19h00, à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

M. Martial Leclerc	Siège #1	M. Bertrand Thibaut	Siège #3
Mme Lise Julien	Siège #2	M. Mathias Piché	Siège #4

Formant quorum sous la présidence de madame Karina Bélanger, présidente de la séance.

Sont également présents :

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière
Madame Manon Jobin, Directrice des finances, greffière-trésorière

157-08-2026

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR PRÉSIDER LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le maire est absent de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant est également absent de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 328 de la Loi sur les cités et villes, en cas d'absence du maire et du maire suppléant, le conseil choisit un de ses membres pour présider la séance;

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la conseillère madame Karina Bélanger, soit désigné(e) pour présider la séance ordinaire du conseil tenu le 10 août 2026, conformément à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

158-08-2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Madame Karina Bélanger, présidente de la séance, déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le point 9.2 – Décompte numéro 2 – Travaux d'urgence – Ponceau rang Sainte-Anne (2602), soit reporté à une séance ultérieure.

QUE la présente séance est légalement constituée.

ADOPTÉE

159-08-2026

PROCÈS-VERBAUX DU 13 JUILLET 2026

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées dans les délais requis, Madame Karina Bélanger, présidente de la séance demande s'il y a des commentaires à leur sujet.

COMMENTAIRE

Aucun commentaire

ADOPTION

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 juillet 2026 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros #5044 à #5050 comportant les résolutions #144-08-2026 au #156-08-2026 inclusivement.

QUE le maire et la greffière-trésorière, sont autorisés à authentifier les procès-verbaux.

ADOPTÉE

160-08-2026

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la liste des dépôts directs émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, du maire et des conseillers de la Ville, portant les numéros 528987 à 529187 inclusivement et totalisant 126 495.77 \$, soit adoptée ;

QUE la liste des chèques informatisés numéro 16923 à 16933 inclusivement, totalisant un montant de 4 455.68 \$ soit adoptée.

QUE la liste des dépôts direct numéro 501685 à 501754 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 544 822.95\$.

QUE la liste des prélèvements numéro 6737 à 6785 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 117 339.50 \$.

CONSIDÉRANT QU'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 05-2024.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée madame Manon Jobin, Directrice des finances, greffière-trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 160-08-2026 au montant de 793 113.90 \$.

Manon Jobin,
Directrice des finances, greffière-trésorière

ADOPTÉE

161-08-2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 13-2026

Abrogeant le règlement numéro 09-2019 « Règlement décrétant une dépense de 195 000 \$ et un emprunt de 195 000 \$ pour la construction d'un abri pour les diverses machineries des travaux publics »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 13-2026 soit et est adopté.

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 13-2026 ".

ADOPTÉE

162-08-2026

CESSION D'UNE ANCIENNE PARCELLE DE CHEMIN EN FACE DU LOT # 4 897 537

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 544 chemin de la Station désire acquérir une ancienne parcelle de chemin en face de sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 568 326 situé en face du lot 4 897 537 a été retiré du domaine public et n'est plus affecté à une fin d'utilité publique par le règlement no 09-2005;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain est située directement en face de la propriété du propriétaire du lot 4 897 537 et qu'il présente un intérêt particulier pour celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne prévoit aucun usage municipal pour ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser la vente d'une partie du lot 6 568 326 d'une superficie approximative de 495.18 mètres carrés au propriétaire du lot 4 897 537 ;

Sur la proposition madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la vente d'une partie du lot 6 568 326 d'une superficie approximative de 495.18 mètres carrés, au propriétaire du lot 4 897 537 (544, chemin de la Station), pour la somme de 500 \$, plus les taxes applicables ;

QUE les frais d'arpentage, de notaire ainsi que tous autres frais professionnels reliés à cette transaction soient entièrement à la charge de l'acquéreur ;

QUE si des infrastructures publiques ou privées, notamment des conduites d'aqueduc, d'égout, de gaz, des lignes électriques, des fossés de drainage, des droits de passage ou toute autre installation similaire, sont présentes sur le terrain visé, l'acquéreur consente aux propriétaires ou exploitants desdites infrastructures les servitudes ou droits de passage nécessaires;

QUE le maire et le directeur général en fonction soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

ADOPTÉE

163-08-2026

DÉCOMPTE NUMÉRO #1 **TRAVAUX D'URGENCE PONCEAU RANG SAINTE-ANNE (#2602)**

CONSIDÉRANT QUE Alexis Belle-Isle, directeur des services techniques, nous recommande, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2026, le paiement du décompte numéro 1 auprès d'Excavation Jobin Inc. pour le projet suivant :

- Travaux d'urgence ponceau rang Sainte-Anne (#2602)

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux selon le décompte numéro 1 est de l'ordre de 26 911.87\$, taxes en sus, correspondant aux travaux du 1^{er} au 30 juin 2026;

QU'un montant de 2 691.19 \$ représentant 10 % de la facture soit retenue tel que la recommandation de paiement ;

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement à Excavation D. Jobin de l'ordre de 24 220.68 \$, taxes en sus.

QUE le Directeur des services techniques soit autorisé à signer ledit décompte numéro 1 et tout document pour donner plein effet aux présentes.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 23 04243 720 #INFTR2602

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

164-08-2026

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19 h 17.

ADOPTÉE

Karina Bélanger
Présidente de la séance

Manon Jobin
Directrice des finances, greffière-trésorière